



Mairie - 09140 Couflens

Couflens le lundi 22 mai 2017

À l'attention des candidats aux élections législatives
11 et 18 Juin 2017 - Circonscriptions 1 et 2 de l'Ariège

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 dans le département de l'Ariège, vous aurez donc à prendre en compte et à vous exprimer sur la problématique des recherches minières à Salau. Ce sujet, qui crée des polémiques et des divisions est, aujourd'hui, au cœur des préoccupations des populations ariégeoises que vous souhaitez représenter.

L'association **STOP MINE SALAU** qui s'est créée en décembre 2016 pour fédérer toutes les énergies qui luttent contre ce projet de recherches minières voudrait vous apporter des éléments de réflexions et vous poser quelques questions.

1 - La demande de Permis Exclusif de Recherche de Mine :

Le dossier a été déposé par Variscan Mines auprès du ministère de l'économie en novembre 2014 et la demande de PERM a été accordée, après bien des péripéties, en février 2017. Ce dossier concerne une surface de 42 km² sise sur la commune de Couflens. Au centre de ce périmètre se trouve l'ancienne mine de tungstène de Salau fermée depuis 1986.

Cette mine a laissé beaucoup de stigmates et de déchets pollués, aujourd'hui en état instable et exposés à l'air libre. L'arrêt de l'exploitation, justifié à l'époque par des raisons économiques serait, dans les faits, dû à des **problèmes sanitaires** : à partir de 1983 surviennent des problèmes de santé chez les mineurs, des études réalisées alors par le BRGM, le CNRS, l'INSERM, la CRAM, montrent la présence d'actinolite fibreuse et de trémolite (minéraux qui font partie de la classe des **amiantes**) dans les roches extraites et confirment la présence d'une grande quantité de fibres asbestiformes dans l'atmosphère de la mine. Depuis, plusieurs mineurs sont décédés des suites de cette exposition à l'amiante (asbestose et mésothéliome), d'autres de maladies pulmonaires et de cancers, aucune étude épidémiologique n'a jamais été réalisée ! Aujourd'hui, trente ans après, une étude de Géodéris mentionne qu'il y a bien présence « d'actinolite amiante » dans les roches, et, qu'il y a dans les stériles de l'ancienne exploitation, des concentrations d'**arsenic** jusqu'à cent fois supérieures à ce qu'elles devraient être ! L'étude mentionne également la présence, de doses anormalement élevées de cuivre, bismuth, cadmium, fluor, zinc, etc...

Le dossier de Variscan ne tient pas compte de toutes ces pollutions passées (il est même prévu de retraiter les anciens stériles !), ni des pollutions que les travaux envisagés vont engendrer. À titre d'exemple, en 2005, M. Bonnemaïson DG de Variscan Mines écrivait dans

Géosciences, à propos de l'arsenic : « Dans un milieu en équilibre ayant atteint sa maturité, l'arsenic se trouve généralement piégé dans les minéraux, et nous ne devrions pas le rencontrer dans les eaux de surfaces... En fait, sa présence dans les eaux superficielles correspond à une activité humaine ayant perturbé l'équilibre du milieu, et cette activité peut être très éloignée d'une activité industrielle associée classiquement à cet élément. Ainsi, la réalisation de travaux publics, comme l'ouverture d'une route ou le fonçement d'un tunnel, s'ils s'effectuent dans des roches imprégnées d'arsénopyrite, provoquera inéluctablement une déstabilisation de ce sulfure et libérera de l'arsenic dans les eaux de ruissellement. »

Sachant que l'arsénopyrite est très présente à Salau, qu'advient-il de l'arsenic libéré lors du creusement de la galerie, prévu dans le programme de travaux, de 2,1 km de long pour 25 m² d'ouverture ? Qu'advient-il de l'arsenic contenu dans les stériles de l'ancienne exploitation lorsqu'ils vont être remaniés ? Compte tenu du caractère torrentiel du Cougnets et du Salat, il est peu probable que ces minéraux restent à Salau... Va-t-on les retrouver à Seix, à Saint Girons, plus loin... ?

2 - L'amiante (que le dossier ne mentionne pas - ou plutôt mentionne pour affirmer qu'il n'y en a pas !):

Sont présents dans les roches de l'ancienne mine de **l'actinolite** fibreuse et de la **trémolite**, deux minéraux qui font partie de la classe des amiantes. D'ailleurs, un rapport de l'ANSES de décembre 2015 stipule : « En l'état actuel des connaissances sur les effets sanitaires, les fragments de clivage des amphiboles non asbestiformes d'actinolite, de trémolite, d'anthophyllite, de grunérite et de riébeckite ne doivent pas être distingués de leurs homologues asbestiformes (actinolite-amiante, trémolite-amiante, anthophyllite-amiante, amosite et crocidolite) »

Quatre thèses universitaires réalisées au cours de l'ancienne exploitation mentionnent la présence d'amphiboles et/ou d'amiante, le BRGM mentionne l'amiante dans un de ces rapports, le Directeur de la mine écrit : « ...Sur tous les autres échantillons on a trouvé de l'actinolite ; sur trois d'entre eux elle est sous forme fibreuse. On se rappellera que l'actinote est une amphibole (...) constituant une variété d'amiante dans les formes fibreuses... », M.Henri Pezerat, du CNRS, indique dans un rapport que les cas de fibroses constatés chez les mineurs sont dus « essentiellement à une surexposition aux poussières d'actinolite », Géodéris indique dans son étude de 2011 qu'il y a de « l'actinolite amiante » à Salau. Plusieurs autres rapports et études de la CRAM, de la Caisse Maladie des mineurs, de l'INSERM... font état de la présence d'amiante dans l'ancienne mine de Salau. Pourquoi le dossier de Variscan nie-t-il la présence d'amiante ? Pourquoi les scientifiques à qui Variscan a confié des échantillons nient-il la présence d'amiante alors que les résultats de leurs analyses font état de la présence d'actinolite et de trémolite ?

La seule réponse de l'État est de « commander » une « expertise amiante » préalable à tous travaux, expertise effectuée par un expert indépendant... mais payé par Variscan ! Il est vrai que l'amiante a été détecté à Salau lorsque qu'il y avait exploitation c'est à dire concassage et broyage de roches et de minéraux, il est donc peu probable que l'on trouve, aujourd'hui, de l'amiante dans l'air, mais qu'advient-il des travailleurs qui vont être à nouveaux exposés lors des travaux de recherches ? Pourquoi remettre en cause des travaux de recherches antérieurs ? Parce qu'il ne sont pas en adéquation avec « l'économie » et les profits que certains espèrent ? Pensez-vous que l'amiante présente il y a trente ans a, aujourd'hui disparu ? Pensez-vous qu'un expert honnête pourrait conclure à l'absence d'actinolite et de trémolite compte tenu de toutes les études effectuées par le passé ?

3 - Les emplois qui pourraient être créés :

La demande de PERM mentionne que seront effectués des **appels d'offres européens** et des **appels d'offres internationaux** pour les travaux, notamment pour le creusement de la galerie de recherche (d'ailleurs, pensez-vous que la galerie de la dimension d'un tunnel routier soit nécessaire pour faire de la recherche minière ?). La convention signée par l'État, la Préfecture et Variscan le 14 mars 2017, plus précise, indique, aujourd'hui, les emplois susceptibles d'être créés. Ce document permet d'avoir une vision claire de ce qui est proposé : à part, peut-être, quelques emplois de gardiens, aucun emploi ne sera créé, les « emplois » mentionnés existent déjà dans les entreprises qui pourraient travailler en tant que sous-traitant sur le site ! De plus on constate que M. Bonnemaïson envisage de faire travailler toutes les entreprises « amies » domiciliées à Dun dans la maison familiale !

4 - Le financement du projet :

Variscan Mines Limited, est une société australienne, cotée à la bourse de Sydney, qui, lorsqu'elle a voulu s'implanter en France a créé une filiale française : *Variscan Mines SAS*, une société par action simplifiée dont elle est l'actionnaire unique. Elle a nommée à sa tête outre M. Grey Jones déjà « patron » de *Variscan Mines Limited*, deux retraités du BRGM : Jack Testard et Michel Bonnemaïson.

Dans le dossier originel, le financement est prévu comme suit : dépenses prévues 25 M€, signature d'un joint-venture avec la société *Juniper Capital Partners*, représentée en Europe par M. Ajay Kejriwal, qui doit apporter les 25 M€ nécessaires au financement du projet en échange d'une participation de 80% dès qu'elle aura investi 2,5 M€. On aura alors *Variscan* 20% - *Juniper* 80% du PERM. Mais, *Juniper Capital Partners* à son adresse à Tortola aux Îles Vierges Britanniques - **paradis fiscal** ! Suite aux discussions que nous avons pu avoir avec le Ministère de l'économie à partir de juin 2016, puis avec le secrétariat à l'Industrie ensuite, l'État a demandé à *Variscan Mines SAS* de bien vouloir revoir sa copie ce qui a retardé quelque temps l'aboutissement du dossier.

Mais M. Bonnemaïson, l'un des dirigeants de *Variscan Mines SAS* avait, lui tout prévu :

Il a créé, en 2011, une société *E-mines* - siège social 10 Allée de l'école à Dun en Ariège dont il est l'actionnaire unique, il détient 100% des parts. *E-mines* a pour but d'apporter des services aux compagnies de recherches minières - elle fait d'ailleurs aujourd'hui la quasi-totalité de son chiffre d'affaire avec *Variscan Mines Limited* qui lui verse entre 400 000 et 450 000 € par an et avec *Variscan Mines SAS* à qui elle loue des logiciels.

En Novembre 2016, M. Bonnemaïson crée une société par actions simplifiée à actionnaire unique : *Ariège Tungstène* - siège social 10 Allée de l'école à DUN ! Capital de 5000 € détenu par la société *E-mines*. M. Bonnemaïson est donc, par l'intermédiaire d'*E-mines*, 100% propriétaire d'*Ariège Tungstène*.

En Mars 2017, une nouvelle société voit le jour, *Les Mines Du Salat*. - siège 10 Allée de l'école à DUN, capital de 10 000 €, détenu à 80% par *Ariège Tungstène* (8 000 €) et à 20% par *Variscan Mines SAS* (2 000 €). L'équipe dirigeante des « *Mines du Salat* » comprend : MM. Ajay Kejriwal et Michel Bonnemaïson pour représenter *Ariège Tungstène* et MM. Greg Jones et Jack Testard pour représenter *Variscan Mines SAS*.

C'était la situation au 11 février 2017 date de la publication du PERM au Journal Officiel : on constate tout de même encore la présence de *Juniper Capitals Partners* derrière son représentant à Londres - M. Ajay Kejriwal.

Le 14 mars 2017, *Appolo Mineral Limited*, une société australienne équivalente, à *Variscan Mines Limited* annonce le rachat d'*Ariège Tungstène*, et la nomination MM. Michel Bonnemaïson et Ajay Kejriwal à la tête de cette entreprise : c'est là que réapparaît, en clair, derrière l'écran

opaque, d'Ariège Tungstène la société offshore *Juniper Capital Partners Limited* : le communiqué d'*Apollo Minerals Limited* du 14 mars 2017 indique que M. Ajay Kejriwal sera nommé à la direction d'Ariège Tungstène et indique également que *Juniper Capital Partners Limited* est actionnaire d'Ariège Tungstène. D'autre part, l'accord indique que MM. Bonnemaïson et Kejriwal sont nommés à la direction d'*Apollo Minerals Limited*. De plus une lettre du 14 octobre 2016 adressée à M. Testard mentionnait que *Juniper Capital Partners Limited* est bien partenaire du « Salau Project ».

Apollo Minerals Limited est très généreuse car elle apporte à M. Bonnemaïson (le vendeur, donc) dès la signature du contrat 250 000 \$ AU en cash et 15 Millions d'actions d'*Apollo Minerals Limited* ce qui correspond, à **environ 2 800 000 €*.** M. Bonnemaïson étant l'actionnaire unique d'Ariège Tungstène par l'intermédiaire d'E-mines, il fait une plus-value de 57 000 % par rapport à ses 5 000 € investis au départ et cela en cinq mois seulement !

Et ce n'est pas tout s'il y a un résultat dans les recherches d'or et de tungstène, ils vont percevoir environ **17 000 000 €* de plus**, en action et en cash.

On se retrouve donc exactement dans la même logique financière que dans le dossier initial, avec une société écran en plus. Le joint-ventrue (80-20) du départ a été remplacé par une société domiciliée en Ariège sur le papier mais dans les faits elle est dirigée par des entreprises australiennes et des paradis fiscaux et financée par des fonds « non traditionnels ». Grâce à notre intervention, ce montage n'avait pas été admis, en juin, par les services de l'État !

Il est à signaler qu'il existe d'autres sociétés qui ont leur siège social 10 Allée de l'école à DUN : Néoméтал et Arcturus qui ont toutes deux des activités dans le domaine minier et qui apparaissent peu à peu dans le dossier (voir convention du 14 mars 2017), et une société immobilière : SCI Alb.

5 - Les conséquences environnementales et sanitaires :

Elles sont totalement absentes des préoccupations de Variscan. L'impact des travaux de recherches sur la faune, la flore, l'eau, et les populations n'est pas évoqué.

En effet, le dossier de Variscan présente de graves lacunes car il ne tient pas compte :

- ▶ De la faune protégée qui vit sur le secteur (gypaètes barbus, ours, desmans, loutres, bouquetins, euproctes...),
- ▶ Des préconisations de l'INERIS soulignant l'incompatibilité d'un projet de mine dite « responsable » dans une zone sensible faune et flore.
- ▶ Du réseau hydrographique et des transferts de pollutions dont il sera vecteur, des réseaux d'eaux souterrains présent dans la zone.
- ▶ Des risques naturels dont est affectée la commune de Couflens (tremblements de terre, inondations, avalanches...) auxquels il faudra bientôt ajouter le transport de matières dangereuses !
- ▶ Des classifications environnementales affectées à la totalité de la surface du permis (zone Natura 2000, ZPS, Znieff 1 et 2, réserve de chasse, forêt de protection, Parc Naturel Régional), ni des moyens financiers mis par l'État pour faire vivre ces zones.
- ▶ De l'activité pastorale et des estives incluses dans le périmètre de recherche.

En conclusion, pour l'association **STOP MINE SALAU** et ses partenaires, ces recherches minières ne doivent pas être menées car :

- ▶ Ce projet ne tient pas compte des pollutions que les recherches vont engendrer ni n'évoque les problèmes de santé publique qui vont en résulter.
- ▶ Ce projet ne tient pas compte de la législation sur l'amiante.

- ▶ Une galerie surdimensionnée pour des travaux de recherches doit être creusée dans le village de Salau ou à proximité et au bord des dernières rivières sauvages des Pyrénées.
- ▶ L'activité économique prévue et les emplois locaux seront limités et non durables, des emplois existants pérennisés seront détruits et les activités touristiques seront réduites à néant.
- ▶ Ce projet ne prend pas en compte les risques naturels liés à la commune de Couflens, ni les classements environnementaux (Natura 2000, ZPS, Znieff, PNR...).
- ▶ La qualité de l'air et de l'eau ne sera plus compatible avec la vie sauvage et l'activité pastorale (voir le cas de la vallée de Sentein).
- ▶ Ce projet est refusé par la majorité des habitants de Couflens et divise les populations du Couserans.
- ▶ Le financement du projet est immoral et que le PERM est, dans les faits, accordé à des sociétés uniquement spéculatives qui n'ont aucune capacité minière ni projet industriel.

Pour en revenir à l'objet de cette lettre et compte tenu des fonctions que vous espérez exercer, nous souhaiterions connaître votre point de vue et votre position :

- ✓ **Sur le « PERM de Couflens » dans son ensemble qui concerne les recherches minières prévues à Salau.**
- ✓ **Sur l'extractivisme et les politiques de « renouveau minier français » qui sont aujourd'hui, menées.**

Nous souhaiterions également connaître vos propositions :

- ✓ **Pour dépolluer et remettre en état les anciens sites miniers, notamment, l'ancienne exploitation de Salau.**
- ✓ **Pour développer les « fonds de vallées » ariégeoises, harmonieusement, dans le respect de l'environnement et des populations qui ont fait le choix de faire revivre ces territoires.**

Dans l'attente de vos réponses qui sont très attendues par nos adhérents, nos sympathisants et nos partenaires, veuillez agréer, Madame, Monsieur nos meilleures salutations.

Pour **STOP MINE SALAU**

Un des co-présidents :



Jacques Renoud

* En tenant compte du cours de l'action et du taux de change au 14 mars 2017.